

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 05 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 05 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Plougonver le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIEL Pascal (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GONSE Inès (suppléante) ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; KERHERVE Guy ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VAROQUIER Lydie ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle	à DUMAIL Michel
BREZELLEC Marcel	à VIBERT Richard
CHAPPE Fanny	à LE MEAUX Vincent
CONNAN Josette	à LE GAOUYAT Samuel
JOBIC Cyril	à SCOLAN Marie-Thérèse
KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	à CADUDAL Véronique
LE HOUEROU Annie	à GOUDALLIER Benoît
LE SAOUT Aurélie	à GUILLOU Rémy
PARROT Marie-Christine	à GOUAULT Jacky
PONTIS Florence	à SALLIOU Pierre
PRIGENT Jean-Yvon	à LE FOLL Marie-Françoise
RASLE-ROCHE Morgan	à CLEC'H Vincent
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOETE Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BUHE Thierry ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; HAGARD Elisabeth ; HORELLOU Pascal ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	63
Procurations	13
Absents	12

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 29 juin 2022

DEL2022-07-145

BIODIVERSITE - PROGRAMME D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT AVENANTS POUR LA RECONDUITE SUR LES ANNEES SCOLAIRES 2022-2023 & 2023-2024

Depuis 2018, Guingamp-Paimpol Agglomération anime et finance un programme d'éducation à l'environnement à destination des écoles du territoire. Ce programme s'inscrit dans le projet de territoire de l'Agglomération qui a notamment pour objectifs de viser l'excellence environnementale et de sensibiliser le jeune public à l'environnement. En parallèle, ce programme permet à l'Agglomération de soutenir des acteurs locaux de l'éducation à l'environnement.

Ainsi grâce à ce dispositif, les classes de maternelle et de primaire des écoles publiques et privées de l'Agglomération peuvent profiter gratuitement chaque année d'une animation d'éducation à l'environnement et de la prise en charge du transport lorsque deux classes d'une même école se déplacent ensemble sur un même site.

Les 9 partenaires du programme sont :

- L'Abbaye de Beauport, l'Atelier Terra Maris, Bretagne Vivante, le Centre Forêt-Bocage - Ti ar C'hoadoù, le Domaine départemental de la Roche-Jagu, Eau et Rivières de Bretagne, la maison de l'estuaire, Valorys-SMITRED Ouest Armor, War-dro an Natur.

Chaque partenaire (en dehors du SMITRED et de la maison de l'estuaire) a signé une convention avec l'Agglomération dans laquelle il s'engage à participer au programme en proposant des animations qui sont soutenues financièrement par l'Agglomération, dans la limite de 5 000 € par an et par structure.

Ces conventions prenant fin en juillet 2022, il est proposé de les reconduire pour 2 ans pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 sous forme d'un avenant. Les autres éléments des conventions restent inchangés.

Si d'éventuels autres avenants étaient identifiés pour intervenir sur cette période, il est proposé qu'ils soient présentés et validés en bureau communautaire dans la limite de l'enveloppe budgétaire attribuée au budget de l'année concernée.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De reconduire le programme d'éducation à l'environnement pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 ;
- D'approuver les projets d'avenant aux conventions ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à les signer avec chaque partenaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour-extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Christian PRIGENT

